



Changement de motif pour resilier le bail

Par **gonfaroux**, le **08/03/2016** à **17:07**

Bonjour,rrnJ'ai fait parvenir par voie d'huissier (et 10 mois avant la fin du bail) à mon locataire, un congé avec comme motif :reprise du bien par le bailleur.rnrnOr depuis j'ai changé d'avis et souhaiterai me débarrasser du bien pour le vendre.rnEst-il possible d'informer le locataire (par huissier) du changement de motif en lui faisant une offre de prix pour acheter s'il le souhaite , alors que le bail arrive en fin dans 3 mois ,rnOu alors est-ce trop tard ?rnrnmerci.